

Comptes annuels

► BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		142 398	143 882
Caisse, banques centrales		7 729	521
Effets publics et valeurs assimilées	5	22 314	26 511
Créances sur les établissements de crédit	3	112 355	116 850
Opérations internes au Crédit Agricole	3	274 219	267 819
Opérations avec la clientèle	4	2 455	2 638
Opérations sur titres		42 850	30 878
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	37 829	30 430
Actions et autres titres à revenu variable	5	5 021	448
Valeurs immobilisées		63 713	62 714
Participations et autres titres détenus à long terme	6 - 7	8 281	8 688
Parts dans les entreprises liées	6 - 7	55 245	53 828
Immobilisations incorporelles	7	45	46
Immobilisations corporelles	7	142	152
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres	8	50	45
Comptes de régularisation et actifs divers		30 957	32 099
Autres actifs	9	7 639	5 921
Comptes de régularisation	9	23 318	26 178
TOTAL ACTIF		556 642	540 075

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		97 983	99 642
Banques centrales		11	3
Dettes envers les établissements de crédit	11	97 972	99 639
Opérations internes au Crédit Agricole	11	49 150	49 895
Comptes créditeurs de la clientèle	12	226 386	208 853
Dettes représentées par un titre	13	88 314	85 938
Comptes de régularisation et passifs divers		30 908	32 094
Autres passifs	14	3 823	5 343
Comptes de régularisation	14	27 085	26 751
Provisions et dettes subordonnées		31 779	35 086
Provisions	15 - 16 - 17	1 835	2 868
Dettes subordonnées	19	29 944	32 218
Fonds pour risques bancaires généraux	18	971	939
Capitaux propres hors FRBG	20	31 151	27 628
Capital souscrit		7 505	7 494
Primes d'émission		22 441	22 452
Réserves		2 827	2 827
Écart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		24	31
Report à nouveau		(5 177)	(941)
Résultat de l'exercice		3 531	(4 235)
TOTAL PASSIF		556 642	540 075

▶ HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNÉS		50 585	63 310
Engagements de financement	26	30 954	35 700
Engagements de garantie	26	19 631	27 455
Engagements sur titres		-	155

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS REÇUS		64 345	59 365
Engagements de financement	26	46 390	40 641
Engagements de garantie	26	17 955	18 569
Engagements sur titres		-	155

▶ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	28 - 29	12 811	15 112
Intérêts et charges assimilées	28	(15 250)	(16 478)
Revenus des titres à revenu variable	29	2 815	4 419
Commissions (produits)	30	777	801
Commissions (charges)	30	(1 263)	(1 260)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	516	479
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	(361)	753
Autres produits d'exploitation bancaire	33	46	82
Autres charges d'exploitation bancaire	33	(91)	(118)
Produit net bancaire		-	3 790
Charges générales d'exploitation	34	(672)	(689)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(12)	(15)
Résultat brut d'exploitation		(684)	3 086
Coût du risque	35	570	(1 004)
Résultat d'exploitation		(114)	2 082
Résultat net sur actifs immobilisés	36	892	(7 026)
Résultat courant avant impôt		778	(4 944)
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	37	2 777	767
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		(24)	(58)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		3 531	(4 235)

Notes annexes aux états financiers individuels

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1	Cadre juridique et financier – Événements significatifs relatifs à l'exercice 2013	485	NOTE 6	Titres de participations et de filiales	503
1.1	Cadre juridique et financier	485	6.1	Valeur estimative des titres de participation	507
1.2	Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole	485	NOTE 7	Variation de l'actif immobilisé	508
1.3	Événements significatifs relatifs à l'exercice 2013	486	7.1	Immobilisations financières	508
1.4	Événements postérieurs à l'exercice 2013	487	7.2	Immobilisations corporelles et incorporelles	508
NOTE 2	Principes, méthodes comptables	488	NOTE 8	Actions propres	509
2.1	Créances et engagements par signature	488	NOTE 9	Comptes de régularisation et actifs divers	509
2.2	Portefeuille Titres	490	NOTE 10	Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	510
2.3	Immobilisations	492	NOTE 11	Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle	510
2.4	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	493	NOTE 12	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle	511
2.5	Dettes représentées par un titre	493	12.1	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique	511
2.6	Provisions	493	12.2	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique	511
2.7	Fonds pour Risques Bancaires Généraux	494	NOTE 13	Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle	512
2.8	Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels	494	13.1	Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)	512
2.9	Opérations en devises	494	NOTE 14	Comptes de régularisation et passifs divers	513
2.10	Intégration des succursales à l'étranger	495	NOTE 15	Provisions	514
2.11	Engagements hors bilan	495	NOTE 16	Épargne-logement	515
2.12	Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement	495	NOTE 17	Engagements sociaux – Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	516
2.13	Avantages au personnel postérieurs à l'emploi	495	NOTE 18	Fonds pour risques bancaires généraux	517
2.14	Stock options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise	496	NOTE 19	Dettes subordonnées – Analyse par durée résiduelle	518
2.15	Charges et produits exceptionnels	496	NOTE 20	Variation des capitaux propres (avant répartition)	519
2.16	Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)	496	NOTE 21	Composition des fonds propres	519
NOTE 3	Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle	497	NOTE 22	Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations	520
NOTE 4	Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle	498	NOTE 23	Opérations effectuées en devises	520
4.1	Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique	498			
4.2	Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique	499			
4.3	Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique	499			
NOTE 5	Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille	500			
5.1	Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – Ventilation par grandes catégories de contrepartie	500			
5.2	Ventilations des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable	501			
5.3	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle	502			
5.4	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique	502			

Sommaire détaillé des notes

NOTE 24 Opérations de change, prêts et emprunts en devises	521	NOTE 32 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	528
NOTE 25 Opérations sur instruments financiers à terme	522	NOTE 33 Autres produits et charges d'exploitation bancaire	528
25.1 Opérations sur instruments financiers à terme - Encours notionnels par durée résiduelle	523	NOTE 34 Charges générales d'exploitation	529
25.2 Instruments financiers à terme - Juste valeur	524	34.1 Effectif par catégorie de personnel	529
NOTE 26 Engagements donnés et reçus	525	NOTE 35 Coût du risque	530
NOTE 27 Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés	526	NOTE 36 Résultat net sur actifs immobilisés	531
NOTE 28 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	526	NOTE 37 Impôt sur les bénéfices	531
NOTE 29 Revenus des titres	527	NOTE 38 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs	532
NOTE 30 Produit net des commissions	527		
NOTE 31 Gains ou pertes des opérations de portefeuilles de négociation	527		

NOTE 1

Cadre juridique et financier – Événements significatifs relatifs à l'exercice 2013

1.1 Cadre juridique et financier

Crédit Agricole S.A. est une Société Anonyme au capital de 7 504 770 milliers d'euros (soit 2 501 589 997 actions de 3 euros de valeur nominale).

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2013 se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 56,18 % ;
- le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013, soit 0,24 % de son capital, contre 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont le statut et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier. Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient environ 25 % des Certificats Coopératifs d'Associés et/ou des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par les Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A.).

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et

Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

COMPTES ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A. Elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A. en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou en "Provisions et dettes subordonnées".

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 609,8 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2013 à 970,8 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 32,2 millions d'euros.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

GARANTIES SPÉCIFIQUES APPORTÉES PAR LES CAISSES RÉGIONALES À CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SWITCH)

Le dispositif *Switch*, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales *via* un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement

et des certificats coopératifs d'associés (CCI/CCA) émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place de dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les dépôts de garantie sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie *Switch* est un engagement de hors bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2013

AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SAS EVERGREEN MONTROUGE

Le 10 janvier 2013, Crédit Agricole S.A. a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS Evergreen Montrouge pour 155 millions d'euros dans le cadre du financement de travaux immobiliers ; le capital est détenu à 100 % par Crédit Agricole S.A..

CESSION D'EMPORIKI GROUP

La cession de la totalité du capital d'Emporiki Group à Alpha Bank a été finalisée le 1^{er} février 2013. Crédit Agricole S.A. a procédé le 28 janvier 2013 à une augmentation du capital de sa filiale Emporiki à hauteur de 585 millions d'euros. Les titres issus de cette augmentation de capital n'ont pas été acquis avec un objectif de détention durable mais uniquement pour permettre la réalisation de la cession d'Emporiki à Alpha Bank. Ces titres ont donc été comptabilisés en titres de placement et la moins-value de 588 millions d'euros (y compris 3 millions d'euros de taxe) constatée sur ces titres a été déduite fiscalement dans les conditions de droit commun. En outre, Crédit Agricole S.A. a

souscrit pour 150 millions d'euros d'obligations convertibles émises par Alpha Bank, remboursables en actions d'Alpha Bank, sous conditions et à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

Par cette transaction Crédit Agricole S.A. poursuit ainsi son recentrage conformément au plan stratégique qu'il a défini. Suite à la cession, Emporiki ne bénéficie plus d'aucun financement de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNÉES CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Dans le cadre du renforcement des fonds propres du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé, en septembre 2013, une émission de capital contingent éligible au *Tier 2* sous CRD4 pour un montant d'un milliard de dollars. Cette émission de titres hybrides de maturité 20 ans comporte une clause de remboursement anticipé à partir de la cinquième année à l'initiative de Crédit Agricole S.A. sous réserve de l'accord préalable de l'ACPR.

Cette émission est assortie d'une clause de dépréciation des titres en totalité et de manière permanente en cas de passage en dessous du seuil de 7 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du groupe Crédit Agricole.

OPÉRATIONS LIÉES AU TITRE EURAZEO

Dans le cadre de sa politique de recentrage sur son activité, Crédit Agricole S.A. a vendu, en novembre 2013, 4,9 % du capital qu'il détenait dans la holding Eurazeo, une société d'investissement notamment actionnaire d'Accor, de Foncia, d'Europcar et de Moncler. Crédit Agricole S.A. a cédé plus de 3 millions d'actions ce qui a généré une plus-value de cession de 40 millions d'euros et a émis pour 337 millions d'euros d'obligations zéro coupon échangeables en actions Eurazeo à échéance 2016.

CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION BANKINTER

Crédit Agricole S.A. a procédé au cours de l'année 2013 à la cession de sa participation au capital de Bankinter dans le cadre d'une procédure de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels. Le montant des cessions successives a atteint

415 millions d'euros et une moins-value de 474 millions d'euros a été dégagée par Crédit Agricole S.A. Cette moins-value est entièrement compensée par des reprises de dépréciations antérieurement constituées.

En novembre 2013, Crédit Agricole S.A. a procédé à la conversion de ses obligations convertibles en actions Bankinter. Au 31 décembre 2013, suite à la cession d'une partie de ces actions, Crédit Agricole S.A. détient 0,27 % du capital de Bankinter.

1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2013

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties *Switch* déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) pour 14,7 milliards d'euros et dans Crédit Agricole Assurances (CAA) pour 9,2 milliards d'euros portant ainsi les montants garantis à 23,9 milliards d'euros.

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité de l'avance d'actionnaires de 958 millions d'euros consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles pour 470 millions d'euros, soit un total de 1,4 milliard d'euros.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie ont ainsi été portés de 5 milliards d'euros au 31 décembre 2013 à 8,1 milliards d'euros. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéance des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027). Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération et le traitement comptable reste inchangé.

NOTE 2 Principes, méthodes comptables

Les états financiers de Crédit Agricole S.A. sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole S.A. est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03

du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 7 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Règlements	Date de publication par l'État français	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières	30 décembre 2011 N° 2011-5	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 N° 2012-03	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie modifié par le règlement N° 2013-02 du 7 novembre 2013	28 décembre 2012 N° 2012-04	1 ^{er} janvier 2015
Recommandation ANC relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	7 novembre 2013 N° 2013-02	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n° 99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N° 2012-05	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des établissements de monnaie électronique	30 octobre 2013 N° 2013-01	31 décembre 2013
Règlement ANC relatif aux règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R. 332-20 du Code des assurances, R. 931-10-41 du Code de la sécurité sociale et R. 212-53 du Code de la mutualité	13 décembre 2013 N° 2013-03	31 décembre 2013

Les règlements de l'ANC N° 2011-05, 2012-03, 2012-04, 2012-05, 2013-01 et 2013-03 n'ont eu aucun impact sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. applique la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, afférent aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. L'application de cette recommandation n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole S.A. sur la période.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

CRÉANCES RESTRUCTURÉES

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ; et
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Crédit Agricole S.A. ne détient pas de créances restructurées au 31 décembre 2013.

CRÉANCES DOUTEUSES

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre

de son dispositif de contrôle interne ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet, de la part de l'établissement, d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

■ créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises ;

■ créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole S.A. par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

TRAITEMENT COMPTABLE DES DÉCOTES ET DÉPRÉCIATIONS

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT NON AFFECTÉ INDIVIDUELLEMENT

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle 2. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe, statistiquement ou historiquement, une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

RISQUES-PAYS

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués "du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays". (Note de la Commission bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

PASSAGE EN PERTE

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Crédit Agricole S.A. le détermine avec sa Direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

2.2.1 TITRES DE TRANSACTION

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit, le cas échéant, détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres

instruments financiers qui sont gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;

- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.2.2 TITRES DE PLACEMENT

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Des obligations en euros et en devises, des titres de SICAV et de Fonds Communs de Placement constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement de Crédit Agricole S.A.

■ Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

■ Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de

la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations, destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole S.A. dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur, qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature - Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

2.2.3 TITRES D'INVESTISSEMENT

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole S.A. dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres

à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

2.2.4 TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des "investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle".

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole S.A. satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de Bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés", de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.2.5 PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues, dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

2.2.6 PRIX DE MARCHÉ

Le prix de marché, auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole S.A. détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole S.A. utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

2.2.7 DATES D'ENREGISTREMENT

Crédit Agricole S.A. enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

2.2.8 PENSIONS LIVRÉES

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

2.2.9 RECLASSEMENT DE TITRES

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré, en 2013, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.2.10 RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Les actions propres rachetées par Crédit Agricole S.A., y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire (correspondant à la valeur au cours de Bourse) est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement du CRC 2008-15 du 4 décembre 2008.

2.3 Immobilisations

Crédit Agricole S.A. applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole S.A. applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 Provisions

Crédit Agricole S.A. applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole S.A. a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole S.A., à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2013, le fonds pour risques bancaires généraux correspond au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits *prorata temporis* dans la rubrique "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis* selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou non perçus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de Crédit Agricole S.A. à l'étranger.

À chaque arrêt, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, Crédit Agricole S.A. a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de Crédit Agricole S.A. s'établit à - 1 055 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ce montant s'élevait à - 1 073 millions d'euros au 31 décembre 2012.

2.10 Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan sont convertis au cours de clôture ;
- les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, alors que les charges et produits courus sont convertis au cours de clôture.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique "Comptes de régularisation".

2.11 Engagements hors bilan

Le hors bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole S.A.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des opérations de change, ni des engagements sur instruments financiers à terme. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 24, 25 et 26.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 21 juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

2.13.1 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE, DE PRÉRETRAITE ET D'INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE - RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Crédit Agricole S.A. applique, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, Crédit Agricole S.A. provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole S.A. a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole S.A. a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

2.13.2 PLANS DE RETRAITE - RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

2.14 **Stock options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise**

PLANS DE STOCK OPTIONS

Les plans de *stock options* accordés à certaines catégories de salariés sont enregistrés lors de la levée de l'option. Cette levée donne lieu soit à une émission d'actions, enregistrée conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital, soit à la mise à disposition d'actions propres aux salariés préalablement acquises à la levée par Crédit Agricole S.A. et comptabilisées conformément aux dispositions détaillées dans le paragraphe "Rachat d'actions propres".

SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.15 **Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole S.A.

2.16 **Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

Crédit Agricole S.A. a mis en place, depuis 1990, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2013, 1 324 entités ont signé une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole S.A. a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 *quater* C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3

Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts								
● à vue	3 466	-	-	-	3 466	-	3 466	13 979
● à terme	12 959	12 844	69 152	9 797	104 752	254	105 006	97 456
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	208	-	-	-	208	-	208	390
Prêts subordonnés	-	219	2 053	1 401	3 673	6	3 679	5 029
Total	16 633	13 063	71 205	11 198	112 099	260	112 359	116 854
Dépréciations							(4)	(4)
VALEUR NETTE AU BILAN							112 355	116 850
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	2 042	-	-	-	2 042	-	2 042	2 227
Comptes et avances à terme	56 918	72 307	81 332	61 033	271 590	572	272 162	265 577
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	15	-	15	-	15	15
Total	58 960	72 307	81 347	61 033	273 647	572	274 219	267 819
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							274 219	267 819
TOTAL							386 574	384 669

NOTE 4 Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2013						31/12/2012
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Opérations avec la clientèle							
Autres concours à la clientèle	61	127	781	1 343	2 311	11	2 323
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	133	-	-	-	133	-	133
Dépréciations							(1)
VALEUR NETTE AU BILAN							2 455
							2 638

4.1 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	2 281	2 327
Autres pays de l'Union européenne	163	293
Autres pays d'Europe	-	-
Amérique du Nord	-	-
Amérique centrale et latine	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-
Japon	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
Total en principal	2 444	2 620
Créances rattachées	11	19
Dépréciations	(1)	(1)
VALEUR NETTE AU BILAN	2 455	2 638

4.2 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en millions d'euros)</i>										
France (y compris DOM-TOM)	2 290	1	-	(1)	-	2 344	1	-	(1)	-
Autres pays de l'Union européenne	166	-	-	-	-	295	-	-	-	-
Autres pays d'Europe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique centrale et latine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 456	1	-	(1)	-	2 639	1	-	(1)	-

4.3 Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique

	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en millions d'euros)</i>										
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agriculteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres professionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèles financières	741	-	-	-	-	996	-	-	-	-
Entreprises	1 715	1	-	(1)	-	1 639	1	-	(1)	-
Collectivités publiques	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-
Autres agents économiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 456	1	-	(1)	-	2 639	1	-	(1)	-

NOTE 5

Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/2013					31/12/2012
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres d'investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	213	20 208	-	319	20 740	25 051
<i>dont surcote restant à amortir</i>	-	784	-	7	791	1 450
<i>dont décote restant à amortir</i>	-	201	-	-	201	156
Créances rattachées	-	1 590	-	-	1 590	1 470
Dépréciations	-	(16)	-	-	(16)	(10)
Valeur nette au bilan	213	21 782	-	319	22 314	26 511
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :						
Émis par organismes publics	316	1 611	-	-	1 927	1 962
Autres émetteurs	-	35 490	-	-	35 490	28 088
<i>dont surcote restant à amortir</i>	-	247	-	-	247	291
<i>dont décote restant à amortir</i>	-	31	-	-	31	28
Créances rattachées	-	425	-	-	425	410
Dépréciations	-	(13)	-	-	(13)	(30)
Valeur nette au bilan	316	37 513	-	-	37 829	30 430
Actions et autres titres à revenu variable	3	5 021	-	-	5 024	451
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(3)	-	-	(3)	(3)
Valeur nette au bilan	3	5 018	-	-	5 021	448
TOTAL	532	64 313	-	319	65 164	57 389
Valeurs estimatives	532	63 589	-	317	64 438	59 121

(1) Dont 8 917 millions d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2013 et 8 949 millions d'euros au 31 décembre 2012.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – Ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en millions d'euros)	Encours nets 31/12/2013	Encours nets 31/12/2012
Administrations et banques centrales (y compris États)	1 927	1 962
Établissements de crédit	18 497	21 796
Clientèles financières	16 505	1 365
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	5 511	5 378
Divers et non ventilés	-	-
Total en principal	42 440	30 501
Créances rattachées	425	410
Dépréciations	(15)	(33)
VALEUR NETTE AU BILAN	42 850	30 878

5.2 Ventilations des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2013				31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable :	37 416	20 740	5 024	63 180	30 050	25 051	451	55 552
<i>dont titres cotés</i>	28 749	20 740	14	49 503	20 377	25 051	4	45 432
<i>dont titres non cotés ⁽¹⁾</i>	8 667	-	5 010	13 677	9 673	-	447	10 120
Créances rattachées	425	1 590	-	2 015	410	1 470	-	1 880
Dépréciations	(13)	(16)	(3)	(31)	(30)	(10)	(3)	(43)
VALEUR NETTE AU BILAN	37 829	22 314	5 021	65 164	30 430	26 511	448	57 389

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 5 006 millions d'euros dont OPCVM français de capitalisation 5 006 millions d'euros. OPCVM étrangers 4 millions d'euros constitués d'OPCVM de capitalisation.

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES OPCVM PAR NATURE AU 31/12/2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	5 001	5 001
OPCVM obligataires	-	-
OPCVM actions	5	9
OPCVM autres	4	2
TOTAL	5 010	5 012

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur brute	1 133	1 794	11 385	23 105	37 417	425	37 842	30 460
Dépréciations							(13)	(30)
VALEUR NETTE AU BILAN							37 829	30 430
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur brute	-	319	13 156	7 265	20 740	1 590	22 330	26 521
Dépréciations							(16)	(10)
VALEUR NETTE AU BILAN							22 314	26 511

5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	Encours nets 31/12/2013	Encours nets 31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	44 525	39 493
Autres pays de l'Union européenne	10 622	12 358
Autres pays d'Europe	840	977
Amérique du Nord	1 358	1 423
Amérique centrale et latine	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	812	850
Japon	-	-
Total en principal	58 157	55 101
Créances rattachées	2 015	1 880
Dépréciations	(29)	(40)
VALEUR NETTE AU BILAN	60 143	56 941

NOTE 6 Titres de participations et de filiales

Société	Adresse	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeur euros)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2013	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Capital	Capitaux propres autres que le Capital	Quote-part de Capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus						
			31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	Valeur brute	Valeur nette					

Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Crédit Agricole S.A.

1) Parts dans les entreprises liées des établissements de crédit (Plus de 50 % du capital)

Banco Bisel	Corrientes 832, 1 ^{er} piso, Rosario, Provincia de Santa Fe, Argentine	ARS	N.A.	N.A.	99	237	-	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Cariparma	Via Universita n° 1 43121 Parma, Italie	EUR	877	3 370 ⁽¹⁾	75	5 006	3 999	3 326	311	1 706 ⁽¹⁾	58 ⁽¹⁾	40
Crédit Agricole Srbija	Brace Ribnikara 4-6, 21000 Novi Sad, Republic of Serbia	RSD	13 122	(4 752) ⁽¹⁾	100	249	69	104	58	50 ⁽¹⁾	-	-
Crédit du Maroc	48-58, boulevard Mohamed V, Casablanca, Maroc	MAD	1 035	2 125 ⁽¹⁾	79	357	357	-	353	260 ⁽¹⁾	27 ⁽¹⁾	18
EFL SA	Pl. Orlat Lwowskich 1, 53605 Wroclaw, Pologne	PLN	674	129 ⁽¹⁾	100	355	324	285	908	130 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾	2
PJSC Crédit Agricole Ukraine	42/4, Pushkinska Street Kiev 01004 Ukraine	UAH	1 222	178 ⁽¹⁾	100	360	160	78	41	167 ⁽¹⁾	24	23
Crédit Agricole Polska SA	Pl. Orlat Lwowskich 1, 53605 Wroclaw, Pologne	PLN	1	441 ⁽¹⁾	77	456	456	394	71	14 ⁽¹⁾	14 ⁽¹⁾	19
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	9, quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense Cedex	EUR	7 255	2 548 ⁽¹⁾	97	17 822	16 442	16 201	2 049	8 232 ⁽¹⁾	1 129 ⁽¹⁾	-
Amundi Group	90, boulevard Pasteur, Immeuble Cotentin 75015 Paris	EUR	417	2 682 ⁽¹⁾	74	3 341	3 341	1 164	1	318 ⁽¹⁾	284 ⁽¹⁾	196
Crédit Agricole Leasing & Factoring	12, place des États-Unis CS 30002 92548 Montrouge Cedex	EUR	195	385 ⁽¹⁾	100	839	839	14 394	2 419	(135) ⁽¹⁾	(78) ⁽¹⁾	-
Crédit Agricole Consumer Finance	Rue du Bois-Sauvage 91038 Evry Cedex	EUR	347	2 423 ⁽¹⁾	100	5 638	4 197	29 787	3 731	1 324 ⁽¹⁾	(567) ⁽¹⁾	-
Caisse régionale Corse	1, avenue Napoléon III BP 308 20193 Ajaccio	EUR	99	(37)	100	99	99	883	94	69	9	-
Crédit Lyonnais	18, rue de la République 69002 Lyon	EUR	1 848	1 517 ⁽¹⁾	95	10 897	10 897	11 694	-	6 052 ⁽¹⁾	558 ⁽¹⁾	539
Crédit Agricole Home Loan SFH	12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex	EUR	550	3 ⁽¹⁾	100	550	550	5 158	-	7 ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾	1
Foncaris	12, place des États-Unis 92120 Montrouge	EUR	225	131 ⁽¹⁾	100	320	320	-	603	30 ⁽¹⁾	11 ⁽¹⁾	11

2) Participations dans les établissements de crédit (10 à 50 % du capital)

Banco Espirito Santo	Avenida de Libertade 195, 1250 Lisbonne, Portugal	EUR	5 040	1 106 ⁽¹⁾	11	779	492	-	-	3 679 ⁽¹⁾	121 ⁽¹⁾	-
Crédit Agricole Egypt SAE	4/6, Hassan Sabry Street, Zamalek, Le Caire, Égypte	EGP	1 148	706 ⁽¹⁾	47	258	226	-	-	272 ⁽¹⁾	49 ⁽¹⁾	13
Crédit Logement	50, boulevard Sébastopol 75003 Paris	EUR	1 260	124 ⁽¹⁾	17	214	214	-	-	360 ⁽¹⁾	104 ⁽¹⁾	9

Société	Adresse	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeur euros)		(en millions de contre-valeur euros)				
			Informations financières			Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2013	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Capital 31/12/2013	Capitaux propres autres que le Capital 31/12/2013	Quote-part de Capital détenue (en %) 31/12/2013	Valeur brute	Valeur nette					
Caisse de Refinancement de l'habitat	35, rue La-Boétie 75008 Paris	EUR	300	11 ⁽¹⁾	27	83	83	-	-	2 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾	-
Caisse régionale Alpes Provence	25, chemin des Trois-Cyprès 13097 Aix-en-Provence Cedex 2	EUR	114	1 266	25	210	210	7 275	930	418	84	6
Caisse régionale Alsace Vosges	1, place de la Gare, BP 440 67008 Strasbourg Cedex	EUR	48	993	25	131	131	5 851	605	273	67	5
Caisse régionale Anjou et Maine	40, rue Prémartine 72000 Le Mans	EUR	211	1 703	31	234	234	8 453	1 175	474	113	8
Caisse régionale Aquitaine	304, boulevard du Président Wilson 33076 Bordeaux Cedex	EUR	129	2 127	29	310	310	9 032	350	525	114	10
Caisse régionale Atlantique Vendée	Route de Paris 44949 Nantes Cedex	EUR	113	1 503	25	196	196	10 212	1 048	461	112	8
Caisse régionale Brie Picardie	500, rue Saint Fuscien 80095 Amiens	EUR	277	2 098	26	391	391	10 239	495	577	162	19
Caisse régionale Centre Est	1, rue Pierre de Truchis de Lays 69541 Champagne-au-Mont-d'Or	EUR	191	3 047	25	323	323	14 473	1 447	716	218	15
Caisse régionale Centre France	3, avenue de la Libération 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9	EUR	146	2 435	25	318	318	9 105	1 500	541	118	9
Caisse régionale Centre Loire	8, allée des Collèges 18920 Bourges Cedex	EUR	56	1 251	28	175	175	7 467	942	402	86	7
Caisse régionale Centre Ouest	29, boulevard de Vanteaux, BP 509 87044 Limoges Cedex	EUR	58	699	25	89	89	3 087	365	200	47	3
Caisse régionale Champagne Bourgogne	269, faubourg Croncels 10000 Troyes	EUR	112	1 103	25	114	114	5 873	694	362	92	6
Caisse régionale Charente Maritime - Deux Sèvres	12, boulevard Guillet-Maillet 17100 Saintes	EUR	53	1 166	25	130	130	5 495	508	336	86	6
Caisse régionale Charente Périgord	rue d'Épagnac, BP 21 16800 Soyaux	EUR	96	675	25	77	77	3 817	700	243	51	3
Caisse régionale Côtes d'Armor	La Croix Tual 22440 Ploufragan	EUR	92	873	25	118	118	4 426	300	241	60	5
Caisse régionale de Normandie	15, esplanade Brillaud de Laujardière 14050 Caen Cedex	EUR	131	1 484	25	205	205	7 488	850	403	86	6
Caisse régionale des Savoie	PAE Les Glaisins, 4, avenue du Pré Félin 74985 Annecy Cedex 9	EUR	188	1 343	25	152	152	14 346	801	494	132	10
Caisse régionale Finistère	7, route du Loch 29555 Quimper Cedex 9	EUR	100	945	25	135	135	6 378	130	274	63	5
Caisse régionale Franche-Comté	11, avenue Élisée Cusenier 25084 Besançon Cedex 9	EUR	78	840	25	109	109	6 434	750	281	64	4
Caisse régionale Ile-et-Vilaine	45, boulevard de la Liberté 35000 Rennes	EUR	92	903	25	122	122	6 366	485	260	56	4

Société	Adresse	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeur euros)		(en millions de contre-valeur euros)				
			Informations financières			Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2013	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Capital 31/12/2013	Capitaux propres autres que le Capital 31/12/2013	Quote-part de Capital détenue (en %) 31/12/2013	Valeur brute	Valeur nette					
Caisse régionale Loire Haute-Loire	94, rue Bergson 42000 Saint-Étienne	EUR	31	1 017	25	131	131	5 316	398	277	71	5
Caisse régionale Lorraine	56-58, avenue André Malraux 54017 Metz Cedex	EUR	32	949	25	115	115	4 994	650	238	48	4
Caisse régionale Languedoc	Avenue du Montpelliéret Maurin 34977 Lattes Cedex	EUR	201	2 024	25	239	239	10 952	1 584	611	157	13
Caisse régionale Morbihan	Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9	EUR	81	701	25	92	92	5 752	495	213	42	3
Caisse régionale Nord de France	10, avenue Foch, BP 369 59020 Lille Cedex	EUR	179	2 531	25	378	378	12 992	600	569	92	9
Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées	219, avenue François Verdier 81022 Albi Cedex 9	EUR	125	1 466	25	181	181	7 133	1 030	422	100	8
Caisse régionale Nord-Est	25, rue Libergier 51100 Reims	EUR	213	1 784	26	266	266	9 187	1 831	417	75	7
Caisse régionale Normandie Seine	Chemin de la Bretèque, BP 800 76230 Bois-Guillaume Cedex	EUR	92	1 270	25	162	162	7 118	500	398	103	8
Caisse régionale Paris et Île-de-France	26, quai de la Rapée 75012 Paris	EUR	114	3 636	25	488	488	16 677	2 000	947	271	23
Caisse régionale Provence Côte d'Azur	Avenue Paul Arène, Les Négadis 83002 Draguignan	EUR	83	1 495	25	166	166	9 765	983	506	110	8
Caisse régionale Pyrénées Gascogne	11, boulevard du Président Kennedy, BP 329 65003 Tarbes Cedex	EUR	59	1 262	25	139	139	7 248	963	380	94	7
Caisse régionale Sud Rhône-Alpes	15-17, rue Paul Claudel, BP 67 38041 Grenoble Cedex 9	EUR	70	1 284	25	138	138	8 176	1 170	430	104	8
Caisse régionale Toulouse	6-7, place Jeanne d'Arc 31000 Toulouse	EUR	74	771	25	110	110	4 193	400	265	62	5
Caisse régionale Touraine et Poitou	18, rue Salvador Allende 86000 Poitiers	EUR	98	1 081	26	168	168	6 977	684	307	59	4
Caisse régionale Val de France	1, rue Daniel Boutet 28000 Chartres	EUR	43	904	25	104	104	4 094	425	249	63	5
3) Autres parts dans les entreprises liées (Plus de 50 % du capital)												
CA Preferred Funding LLC	666, Third Avenue, New York NY 10017, USA	USD	154	43 ⁽¹⁾	67	97	97	-	-	-	-	-
Crédit Agricole Assurances	50-56, rue de la Procession 75015 Paris	EUR	1 163	5 507 ⁽¹⁾	100	8 725	8 725	1 433	761	14 ⁽¹⁾	2 099 ⁽¹⁾	1 484
Crédit Agricole Capital Investissement & Finance	100, boulevard du Montparnasse 75014 Paris	EUR	688	386 ⁽¹⁾	100	1 145	1 145	242	-	5 ⁽¹⁾	33 ⁽¹⁾	31
Crédit Agricole Immobilier	12, place des États-Unis 92545 Montrouge	EUR	125	47 ⁽¹⁾	100	296	260	100	70	24 ⁽¹⁾	35 ⁽¹⁾	15
Delfinances	12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex	EUR	151	88 ⁽¹⁾	100	171	171	-	-	-	(4) ⁽¹⁾	-

Société	Adresse	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeur euros)		(en millions de contre-valeur euros)					
			Informations financières			Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2013	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
			Capital 31/12/2013	Capitaux propres autres que le Capital 31/12/2013	Quote-part de Capital détenue (en %) 31/12/2013	Valeur brute	Valeur nette						
D2 CAM	12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex	EUR	112	(11) ⁽¹⁾	100	112	112	23	-	6 ⁽¹⁾	(5) ⁽¹⁾	-	
Evergreen Montrouge	12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex	EUR	475	(51) ⁽¹⁾	100	475	475	35	-	22 ⁽¹⁾	(22) ⁽¹⁾	-	
CPR Holding	9, quai du Président Paul Doumer 92400 Courbevoie	EUR	78	130 ⁽¹⁾	100	256	216	1	-	-	2 ⁽¹⁾	-	
CACEIS	1-3, place Valhubert 75013 Paris	EUR	602	429 ⁽¹⁾	85	1 358	1 358	330	5 044	13 ⁽¹⁾	132 ⁽¹⁾	92	
4) Autres participations (10 à 50 % du capital)													
Bespar	Rua São Bernardo n° 62, 1200-826 Lisbonne Portugal	EUR	1 973	325 ⁽¹⁾	17	427	266	-	-	1 ⁽¹⁾	(2) ⁽¹⁾	-	
Eurazeo	32, rue de Monceau 75008 Paris	EUR	199	3 245 ⁽¹⁾	14	364	364	-	-	183 ⁽¹⁾	101 ⁽¹⁾	14	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de Crédit Agricole SA			EUR	-	-	-	920	839	8 258	3 166	555	99	33
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS			-	-	-	68 623	63 510	360 279	47 469	37 068	7 476	2 796	
Avances consolidables et créances rattachées		EUR	-	-	-	15	16	-	-	-	-	-	
VALEURS AU BILAN			-	-	-	68 638	63 526	360 279	47 469	37 068	7 476	2 796	

(1) Données de l'exercice 2012.

(2) Il s'agit de chiffre d'affaires pour les filiales autres que les Caisses régionales.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées ⁽¹⁾				
Titres non cotés	59 290	64 744	66 877	66 907
Titres cotés	616	668	567	622
Avances consolidables	1	1	11	4
Créances rattachées	-	-	30	-
Dépréciations	(4 662)	-	(13 657)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	55 245	65 413	53 828	67 533
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	6 882	6 809	6 888	6 889
Titres cotés	1 835	1 721	2 858	2 038
Avances consolidables	15	16	26	24
Créances rattachées	-	-	3	-
Dépréciations	(452)	-	(1 088)	-
Sous-total titres de participation	8 280	8 546	8 687	8 951
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	1	1	1	1
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	1	1	1	1
VALEUR NETTE AU BILAN	8 281	8 547	8 688	8 952
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	63 526	73 960	62 516	76 485

Les valeurs estimatives incluent les avances consolidables et les créances rattachées. Elles sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

(1) La variation de la valeur au bilan des titres non cotés s'explique pour - 8 401 millions d'euros par la cession des titres Emporiki. De même, la variation des dépréciations s'explique pour + 8 401 millions d'euros par l'utilisation des dépréciations relatives aux titres Emporiki.

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	66 173	-	73 766	-
Titres cotés	2 450	-	3 425	-
TOTAL	68 623	-	77 191	-

NOTE 7 Variation de l'actif immobilisé

7.1 Immobilisations financières

(en millions d'euros)	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions/ échéances)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2013
Parts dans les entreprises liées ⁽²⁾					
Valeurs brutes	67 444	1 291	(8 828)	(2)	59 905
Avances consolidables	11	67	(77)	-	1
Créances rattachées	30	-	(30)	-	-
Dépréciations	(13 657)	(301)	9 297	-	(4 661)
VALEUR NETTE AU BILAN	53 828	1 057	362	(2)	55 245
Titres de participation					
Valeurs brutes	9 746	8	(1 037)	-	8 717
Avances consolidables	26	8	(19)	-	15
Créances rattachées	3	-	(2)	(1)	-
Dépréciations	(1 088)	(14)	650	-	(452)
Sous-total titres de participation	8 687	2	(408)	(1)	8 280
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	1	-	-	-	1
Avances consolidables	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	1	-	-	-	1
VALEUR NETTE AU BILAN	8 688	2	(408)	(1)	8 281
TOTAL	62 516	1 059	(46)	(3)	63 526

(1) La rubrique "Autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

(2) Les mouvements de l'exercice 2013 sur les lignes "valeurs brutes" et "dépréciations" s'expliquent notamment par les opérations relatives à la cession d'Emporiki. Le montant lié à cette cession est de 8 401 millions d'euros.

7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions/ échéances)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2013
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	241	2	(64)	-	179
Amortissements et dépréciations	(89)	(2)	54	-	(37)
VALEUR NETTE AU BILAN	152	-	(10)	-	142
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	94	9	(27)	-	77
Amortissements et dépréciations	(48)	(10)	27	-	(31)
VALEUR NETTE AU BILAN	46	(1)	(0)	-	45
TOTAL	198	(1)	(10)	-	187

(1) La rubrique "Autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

NOTE 8 Actions propres

	31/12/2013				31/12/2012
	Titres de transaction	Titres de placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	3 850 000	2 172 703	-	6 022 703	7 319 186
<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs comptables	36	14	-	50	45
Valeurs de marché	36	20	-	56	44

Valeur nominale de l'action : 3,00 euros.

NOTE 9 Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs ⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	265	394
Comptes de stock et emplois divers	-	-
Débiteurs divers	7 370	5 527
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	4	-
VALEUR NETTE AU BILAN	7 639	5 921
Capital souscrit non versé		
Capital souscrit non versé	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	6 073	5 390
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	9 338	12 904
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	176	207
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	4 617	4 934
Autres produits à recevoir	100	472
Charges constatées d'avance	2 595	1 815
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	136	141
Charges à répartir	264	279
Autres comptes de régularisation	19	36
VALEUR NETTE AU BILAN	23 318	26 178
TOTAL	30 957	32 099

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 10 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Sur opérations interbancaires et assimilées	14	50	(44)	-	-	20
Sur créances clientèle	1	-	-	-	-	1
Sur opérations sur titres	35	29	(48)	-	1	17
Sur valeurs immobilisées ⁽¹⁾	14 745	315	(9 946)	-	-	5 114
Sur autres actifs	64	1	-	-	(12)	53
TOTAL	14 859	395	(10 038)	-	(11)	5 205

(1) Les "Reprises et utilisations" de dépréciations sur valeur immobilisées sont constituées pour 8 401 millions d'euros de l'utilisation des dépréciations comptabilisées sur les titres Emporiki au 31 décembre 2012.

NOTE 11

Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts								
● à vue	19 484	-	-	-	19 484	7	19 491	15 823
● à terme	16 259	5 115	35 045	16 092	72 511	809	73 320	82 932
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	4 408	750	-	-	5 158	3	5 161	884
VALEUR AU BILAN	40 151	5 865	35 045	16 092	97 153	819	97 972	99 639
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	3 200	-	-	-	3 200	1	3 201	2 092
Comptes et avances à terme	8 465	10 174	11 647	15 237	45 523	426	45 949	47 803
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	11 665	10 174	11 647	15 237	48 723	427	49 150	49 895
TOTAL	51 816	16 039	46 692	31 329	145 876	1 246	147 122	149 534

NOTE 12 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 101	-	-	-	1 101	-	1 101	1 186
Comptes d'épargne à régime spécial	163 679	12 783	18 231	2 323	197 016	-	197 016	189 325
à vue	120 699	-	-	-	120 699	-	120 699	114 735
à terme	42 980	12 783	18 231	2 323	76 317	-	76 317	74 590
Autres dettes envers la clientèle	2 892	6 045	14 160	1 581	24 678	651	25 329	15 536
à vue	925	-	-	-	925	-	925	332
à terme	1 967	6 045	14 160	1 581	23 753	651	24 404	15 204
Valeurs données en pension livrée	2 939	-	-	-	2 939	1	2 940	2 806
VALEUR AU BILAN	170 611	18 828	32 391	3 904	225 734	652	226 386	208 853

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	223 010	206 200
Autres pays de l'Union européenne	2 688	2 094
Autres pays d'Europe	36	-
Amérique du Nord	-	-
Amérique centrale et latine	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-
Japon	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
Total en principal	225 734	208 294
Dettes rattachées	652	559
VALEUR AU BILAN	226 386	208 853

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Particuliers	174 466	169 750
Agriculteurs	13 315	13 064
Autres professionnels	10 419	10 195
Clientèles financières	21 096	10 309
Entreprises	2 487	1 880
Collectivités publiques	310	319
Autres agents économiques	3 641	2 777
Total en principal	225 734	208 294
Dettes rattachées	652	559
VALEUR AU BILAN	226 386	208 853

NOTE 13 Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	1 423	4 707	8 380	14 510	271	14 781	14 643
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	7 916	5 975	342	76	14 309	26	14 335	15 209
Emprunts obligataires	2 612	1 769	30 873	22 308	57 562	1 636	59 198	56 086
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	10 528	9 167	35 922	30 764	86 381	1 933	88 314	85 938

(1) Dont 1 778 millions d'euros émis à l'étranger.

13.1 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	Durée résiduelle ≤ 1 an	Durée résiduelle > 1 an ≤ 5 ans	Durée résiduelle > 5 ans	Encours 31/12/2013	Encours 31/12/2012
Euro	2 787	24 201	21 676	48 664	46 390
Taux fixe	1 986	12 319	19 337	33 642	31 383
Taux variable	801	11 882	2 339	15 022	15 007
Autres devises de l'Union européenne	120	-	300	420	407
Taux fixe	-	-	300	300	306
Taux variable	120	-	-	120	101
Dollar	1 281	4 307	-	5 588	3 401
Taux fixe	363	2 893	-	3 256	2 365
Taux variable	918	1 414	-	2 332	1 036
Yen	21	1 959	193	2 173	2 530
Taux fixe	-	1 051	124	1 175	1 289
Taux variable	21	908	69	998	1 241
Autres devises	172	406	139	717	1 960
Taux fixe	172	406	139	717	1 137
Taux variable	-	-	-	-	823
Total en principal	4 381	30 873	22 308	57 562	54 688
Taux fixe	2 521	16 669	19 900	39 090	36 480
Taux variable	1 860	14 204	2 408	18 472	18 208
Dettes rattachées	-	-	-	1 636	1 398
VALEUR AU BILAN				59 198	56 086

NOTE 14 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	136	132
Comptes de règlement et de négociation	-	4
Créditeurs divers	3 645	5 135
Versements restant à effectuer sur titres	42	72
VALEUR AU BILAN	3 823	5 343
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	9 251	6 250
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	8 849	11 693
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	121	122
Produits constatés d'avance	4 825	4 188
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	3 325	3 828
Autres charges à payer	704	650
Autres comptes de régularisation	10	20
VALEUR AU BILAN	27 085	26 751
TOTAL	30 908	32 094

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 Provisions

(en millions d'euros)	solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés	224	6	(1)	(2)	21	248
Pour autres engagements sociaux	5	-	(1)	-	-	4
Pour risques d'exécution des engagements par signature	297	59	-	(19)	(14)	323
Pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	67	21	-	-	-	88
Pour autres litiges	60	4	-	(1)	(8)	55
Pour risques pays	-	-	-	-	-	-
Pour risques de crédit	-	-	-	-	-	-
Pour restructurations	-	-	-	-	-	-
Pour impôts ⁽²⁾	374	56	-	(40)	-	390
Sur participations ⁽³⁾	26	1	-	(27)	-	-
Pour risques opérationnels	-	-	-	-	-	-
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement ⁽⁴⁾	263	68	-	(76)	-	255
Autres provisions ^{(5) (6)}	1 552	251	(145)	(1 184)	(2)	472
VALEUR AU BILAN	2 868	466	(147)	(1 349)	(3)	1 835

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(3) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations.

(4) Voir note 16 ci-après.

(5) Les reprises de provisions sont constituées pour 585 millions d'euros de reprises relatives à la cession d'Emporiki et pour 346 millions d'euros de reprises sur dérivés dont les justes valeurs sont négatives.

(6) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

NOTE 16 Épargne-logement**ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	12 420	6 388
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	23 044	22 906
Ancienneté de plus de 10 ans	28 823	31 164
Total Plans d'épargne-logement	64 287	60 458
Total Comptes d'épargne-logement	11 231	11 577
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	75 518	72 035

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-	-
Ancienneté de plus de 10 ans	255	241
Total Plans d'épargne-logement	255	241
Total Comptes d'épargne-logement	-	22
TOTAL PROVISIONS AU TITRE DES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	255	263

VARIATION DE LA PROVISION

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2013	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	241	14	-	255
Comptes d'épargne-logement	22	-	(22)	-
TOTAL PROVISIONS AU TITRE DES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	263	14	(22)	255

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Les encours de collecte sont des encours ICNE compris au 31 décembre 2013 et hors ICNE au 31 décembre 2012. Ces derniers s'élevaient à 1 763 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 814 millions d'euros au 31 décembre 2012.

NOTE 17

Engagements sociaux – Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATIONS DE LA DETTE ACTUARIELLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	223	217
Coûts des services rendus sur l'exercice	10	8
Coût financier	6	10
Cotisations employés	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
Variation de périmètre	7	(4)
Indemnités de cessation d'activité	-	-
Prestations versées	(2)	(16)
(Gains)/pertes actuariels	4	8
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	248	223

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Coûts des services rendus	10	8
Coût financier	6	10
Rendement attendu des actifs	(5)	(7)
Coût des services passés	-	-
(Gains)/pertes actuariels	4	12
(Gains)/pertes sur réductions et liquidations de régimes	-	-
(Gains)/pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	15	23

VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1	188	212
Rendement attendu des actifs	5	7
Gains/pertes actuariels	(1)	(5)
Cotisations payées par l'employeur	13	3
Cotisations payées par les employés	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
Variation de périmètre	7	(15)
Indemnités de cessation d'activité	-	-
Prestations payées par le fonds	(1)	(14)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	211	188

POSITION NETTE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N	(248)	(223)
Impact de la limitation d'actifs	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	211	188
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIFS AU 31/12/N	(37)	(35)

VARIATIONS DE LA PROVISION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
(Provisions)/actifs au 31/12/N-1	(36)	(5)
Cotisations payées par l'employeur	13	3
Variation de périmètre	-	(12)
Paiements directs de l'employeur	1	1
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	(15)	(23)
(PROVISIONS)/ACTIFS AU 31/12/N	(37)	(36)

NOTE 18 Fonds pour risques bancaires généraux

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Fonds pour risques bancaires généraux	971	939
VALEUR AU BILAN	971	939

NOTE 19 Dettes subordonnées – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Dettes subordonnées à terme	653	583	4 579	13 361	19 176	292	19 468	20 459
Euro	604	583	4 579	10 561	16 327	255	16 582	18 231
Autres devises de l'Union européenne	-	-	-	540	540	2	542	553
Dollar	49	-	-	2 260	2 309	35	2 344	1 675
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts subordonnés à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽¹⁾	-	-	-	10 299	10 299	177	10 476	11 759
Euro	-	-	-	6 418	6 418	117	6 535	7 661
Dollar	-	-	-	2 712	2 712	24	2 736	2 860
Autres devises	-	-	-	1 169	1 169	36	1 205	1 238
Comptes courants bloqués des Caisses locales	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	653	583	4 579	23 660	29 476	469	29 944	32 218

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

NOTE 20 Variation des capitaux propres (avant répartition)

(en millions d'euros)	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, réserves et report à nouveau	Écarts conversion réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2011	7 494	566	1 317	26 111	-	8	(3 656)	31 840
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social 2011	-	-	-	(3 656)	-	-	3 656	-
Report à nouveau débiteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	(4 235)	(4 235)
Autres variations	-	-	-	-	-	23	-	23
Solde au 31/12/2012	7 494	566	1 317	22 455	-	31	(4 235)	27 628
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital ⁽¹⁾	11	-	-	(11)	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social 2012	-	-	-	(4 235)	-	-	4 235	-
Report à nouveau débiteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	3 531	3 531
Autres variations	-	-	-	(1)	-	(7)	-	(8)
SOLDE AU 31/12/2013	7 505	566	1 317	18 208	-	24	3 531	31 151

(1) Dans le cadre de la 29^e résolution de l'Assemblée générale du 18 mai 2011 relative au plan d'attribution gratuite d'actions, une augmentation de capital a été réalisée par la création et l'émission de 3 569 460 actions de 3 euros chacune de valeur nominale, soit 10 708 380 euros.

NOTE 21 Composition des fonds propres

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	31 151	27 628
Fonds pour risques bancaires généraux	971	938
Dettes subordonnées et titres participatifs	29 944	32 218
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	62 066	60 784

NOTE 22

Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	380 001	364 871
Sur les établissements de crédit et institutions financières	357 895	352 712
Sur la clientèle	2 383	2 193
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 723	9 966
Dettes	124 174	124 434
Sur les établissements de crédit et institutions financières	109 679	108 424
Sur la clientèle	10 627	741
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	3 868	15 269
Engagements donnés	47 805	60 138
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	30 935	35 680
Engagements de financement en faveur de la clientèle	-	-
Garanties données à des établissements de crédit	-	20 897
Garanties données à la clientèle	13 497	3 561
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	3 373	-
Autres engagements donnés	-	-

NOTE 23

Opérations effectuées en devises

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	507 512	487 324	497 513	468 931
Autres devises de l'Union européenne	2 837	3 674	2 746	4 149
Franc Suisse	11 443	7 624	12 170	8 500
Dollar	12 324	24 014	11 996	23 830
Yen	421	2 190	377	2 549
Autres devises	1 200	432	1 236	1 303
Valeur brute	535 737	525 258	526 038	509 263
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	26 177	31 384	29 032	30 813
Dépréciations	(5 272)	-	(14 995)	-
TOTAL	556 642	556 642	540 075	540 075

NOTE 24 Opérations de change, prêts et emprunts en devises

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Devises	103	64	529	532
Euros	64	103	53	50
Opérations de change au comptant	167	167	582	582
Devises	22 275	11 151	24 369	11 876
Euros	7 459	19 083	6 965	19 199
Opérations de change à terme	29 734	30 234	31 334	31 075
Prêts et emprunts en devises	759	655	1 919	1 095
TOTAL	30 660	31 056	33 835	32 752

NOTE 25 Opérations sur instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	722 877	656 893	1 379 770	1 428 262
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾				
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾	722 877	656 893	1 379 770	1 428 262
Swaps de taux d'intérêt	721 047	656 726	1 377 773	1 426 139
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	167	167	177
FRA	-	-	-	-
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	1 830	-	1 830	1 946
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	10 345	15 080	25 425	26 275
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
● Achetés	-	-	-	-
● Vendus	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
● Achetés	-	-	-	-
● Vendus	-	-	-	-
Instruments de taux de change à terme				
● Achetés	-	-	-	-
● Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme				
● Achetés	-	-	-	-
● Vendus	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	10 345	15 080	25 425	26 275
Options de swaps de taux				
● Achetées	-	9	9	4
● Vendues	-	9	9	4
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
● Achetés	10 345	4 078	14 423	14 948
● Vendus	-	3 278	3 278	4 533
Instruments de taux de change à terme				
● Achetés	-	3 853	3 853	3 186
● Vendus	-	3 853	3 853	3 186
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
● Achetés	-	-	-	414
● Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme				
● Achetés	-	-	-	-
● Vendus	-	-	-	-
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
● Achetés	-	-	-	-
● Vendus	-	-	-	-
TOTAL	733 222	671 973	1 405 195	1 454 537

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

25.1 Opérations sur instruments financiers à terme – Encours notionnels par durée résiduelle

(en millions d'euros)	Total 31/12/2013			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<i>Futures</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	4 214	3 492	-	4 214	3 492	-	-	-	-
Options de taux	7	-	10	7	-	10	-	-	-
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	563 259	353 982	460 532	563 259	353 982	460 532	-	-	-
<i>Caps, Floors, Collars</i>	2 696	7 394	7 612	2 696	7 394	7 612	-	-	-
<i>Forward</i> taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions, indices et métaux précieux	48	1 178	604	48	1 178	604	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions, indices et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	570 224	366 046	468 758	570 224	366 046	468 758	-	-	-
Swaps de devises	11 284	13 241	7 416	11 284	13 241	7 416	-	-	-
Opérations de change à terme	26 592	1 322	115	26 592	1 322	115	-	-	-
Sous-total	37 876	14 563	7 531	37 876	14 563	7 531	-	-	-
TOTAL	608 100	380 609	476 289	608 100	380 609	476 289	-	-	-

(en millions d'euros)	Total 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<i>Futures</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	3 700	2 673	-	3 700	2 673	-	-	-	-
Options de taux	-	7	-	-	7	-	-	-	-
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	701 365	309 195	415 578	701 365	309 195	415 578	-	-	-
<i>Caps, Floors, Collars</i>	2 037	10 285	7 159	2 037	10 285	7 159	-	-	-
<i>Forward</i> taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions, indices et métaux précieux	34	86	1 826	34	86	1 826	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions, indices et métaux précieux	2	412	-	2	412	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	707 138	322 658	424 563	707 138	322 658	424 563	-	-	-
Swaps de devises	3 701	22 802	9 673	3 701	22 802	9 673	-	-	-
Opérations de change à terme	24 895	1 197	142	24 895	1 197	142	-	-	-
Sous-total	28 596	23 999	9 815	28 596	23 999	9 815	-	-	-
TOTAL	735 734	346 657	434 378	735 734	346 657	434 378	-	-	-

25.2 Instruments financiers à terme – Juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Juste valeur		Encours notionnel	Juste valeur		Encours notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
<i>Futures</i>	-	-	-	-	-	-
Options de change	34	34	7 706	19	19	6 373
Options de taux	104	104	17	114	114	7
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	32 282	32 944	1 377 773	46 181	45 532	1 426 138
<i>Caps, Floors, Collars</i>	563	515	17 702	566	536	19 481
<i>Forward</i> taux	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	238	89	1 830	185	74	2 360
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Sous-total	33 221	33 686	1 405 028	47 065	46 275	1 454 359
Swaps de devises	46	52	31 941	331	243	36 176
Opérations de change à terme	4 214	4 198	28 028	4 021	3 873	26 234
Sous-total	4 260	4 250	59 969	4 352	4 116	62 410
TOTAL	37 481	37 936	1 464 997	51 417	50 391	1 516 769

NOTE 26 Engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés	50 585	63 155
Engagements de financement	30 954	35 700
Engagements en faveur d'établissements de crédit	30 935	35 681
Engagements en faveur de la clientèle	19	19
● Ouverture de crédits confirmés	-	-
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	-	-
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	-	-
● Autres engagements en faveur de la clientèle	19	19
Engagements de garantie	19 631	27 455
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	14 200	21 382
● Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
● Autres garanties	14 200	21 382
Engagements d'ordre de la clientèle	5 431	6 073
● Cautions immobilières	71	74
● Garanties financières	-	-
● Autres garanties d'ordre de la clientèle	5 360	5 999
Engagements sur titres	-	-
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	-	-
Engagements reçus	64 345	59 210
Engagements de financement	46 390	40 641
Engagements reçus d'établissements de crédit	46 390	40 641
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	17 955	18 569
Engagements reçus d'établissements de crédit	17 944	18 559
Engagements reçus de la clientèle	11	10
● Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	8	8
● Autres garanties reçues	3	2
Engagements sur titres	-	-
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	-	-

NOTE 27

Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel ⁽¹⁾	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(en millions d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	37 261	10 417	47 678	51 321	10 425	61 746
Risques sur les autres contreparties	148	306	454	8	6	14
Total avant effet des accords de compensation	37 409	10 723	48 132	51 329	10 431	61 760
Dont risques sur contrats de :						
taux d'intérêt, change et matières premières	37 171	10 566	47 737	51 144	10 206	61 350
dérivés actions et sur indices	238	157	395	185	225	410
Total avant effet des accords de compensation	37 409	10 723	48 132	51 329	10 431	61 760
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRIASION	37 409	10 723	48 132	51 329	10 431	61 760

(1) Calculé selon les normes prudentielles Bâle 2.

NOTE 28

Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en millions d'euros)</i>		
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 100	5 380
Sur opérations internes au Crédit Agricole	5 067	6 205
Sur opérations avec la clientèle	376	413
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 509	2 413
Produits nets sur opérations de macro-couverture	232	-
Sur dettes représentées par un titre	98	689
Autres intérêts et produits assimilés	429	13
Intérêts et produits assimilés	12 811	15 112
Sur opérations avec les établissements de crédit	(3 848)	(4 514)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 614)	(1 823)
Sur opérations avec la clientèle	(5 282)	(5 939)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(2 017)	(1 322)
Charges nettes sur opérations de macro-couverture	-	(243)
Sur dettes représentées par un titre	(2 488)	(2 626)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(11)
Intérêts et charges assimilées	(15 250)	(16 478)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	(2 439)	(1 366)

NOTE 29 Revenus des titres

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	1 404	1 731
Livret de développement durable	-	-
Titres d'investissement	-	-
Opérations diverses sur titres	1 203	1 371
Revenus des titres à revenus fixes	2 607	3 102
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	2 812	4 401
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	3	18
Opérations diverses sur titres	-	-
Revenus des titres à revenus variables	2 815	4 419
TOTAL DES REVENUS DES TITRES	5 422	7 521

NOTE 30 Produit net des commissions

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	131	(19)	112	113	(22)	91
Sur opérations internes au Crédit Agricole	564	(1 118)	(554)	497	(1 018)	(521)
Sur opérations avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur titres	-	(7)	(7)	-	(13)	(13)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers	82	(119)	(37)	191	(207)	(16)
Provisions pour risques de commissions	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	777	(1 263)	(486)	801	(1 260)	(459)

NOTE 31 Gains ou pertes des opérations de portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations sur titres de transaction	4	102
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	139	50
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	373	327
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	516	479

NOTE 32

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	-	-
Dotations aux dépréciations	(78)	(250)
Reprises de dépréciations	91	804
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	13	554
Plus-values de cession réalisées	218	218
Moins-values de cession réalisées	(592)	(12)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(374)	206
Solde des opérations sur titres de placement	(361)	760
Titre de l'activité de portefeuille	-	-
Dotations aux dépréciations	-	(39)
Reprises de dépréciations	-	70
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-	31
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	(38)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	(38)
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-	(7)
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	(361)	753

NOTE 33

Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Produits divers	12	13
Quote-part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	34	69
Reprises de provisions	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	46	82
Charges diverses	(82)	(111)
Quote-part des opérations faites en commun	(9)	(7)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations de provisions	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	(91)	(118)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(45)	(36)

NOTE 34 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Frais de personnel ⁽¹⁾		
Salaires et traitements	(229)	(239)
Charges sociales :	(118)	(107)
<i>Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies</i>	2	(2)
Intéressement et participation	(14)	(15)
Impôts et taxes sur rémunérations	(35)	(34)
Total des charges de personnel	(396)	(395)
Refacturation et transferts de charges de personnel	71	77
Frais de personnel nets	(325)	(318)
Frais administratifs ⁽²⁾		
Impôts et taxes	(88)	(54)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(372)	(434)
Total des charges administratives	(460)	(488)
Refacturation et transferts de charges administratives	113	117
Frais administratifs nets	(347)	(371)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(672)	(689)

(1) Au 31 décembre 2013, la rémunération des membres du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 18,8 millions d'euros contre 17,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(2) L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

34.1 Effectif par catégorie de personnel

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	2 212	2 360
Non-cadres	374	413
TOTAL	2 586	2 773
<i>Dont : France</i>	2 571	2 757
<i>Étranger</i>	15	16
<i>Dont : Personnel mis à disposition</i>	472	630

NOTE 35 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et dépréciations	(74)	(1 240)
Dépréciations sur créances douteuses	-	-
Autres dotations aux provisions et dépréciations	(74)	(1 240)
Reprises des provisions et dépréciations	684	264
Reprises des dépréciations sur créances douteuses	-	2
Autres reprises de provisions et dépréciations	684	262
Variation des provisions et dépréciations	610	(976)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(5)	-
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(40)	(29)
Décote sur prêts restructurés	-	-
Récupérations sur créances amorties	6	1
Autres pertes	-	-
COÛT DU RISQUE	570	(1 004)

NOTE 36 Résultat net sur actifs immobilisés**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux dépréciations	(316)	(9 194)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(316)	(9 194)
Reprises des dépréciations	9 974	3 595
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	9 974	3 595
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	9 658	(5 599)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	9 658	(5 599)
Plus-values de cessions réalisées	47	76
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	47	76
Moins-values de cessions réalisées	(8 881)	(1 579)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(8 879)	(1 579)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	(2)	-
Solde des plus et moins-values de cessions	(8 834)	(1 503)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(8 834)	(1 503)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	824	(7 102)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plus-values de cessions	68	76
Moins-values de cessions	-	-
Solde en perte ou en bénéfice	68	76
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	892	(7 026)

NOTE 37 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	2 814	760
Dotations nettes aux provisions pour impôts dans le cadre de l'intégration fiscale	(37)	7
SOLDE NET	2 777	767

(1) Le gain fiscal correspond essentiellement à l'impôt que Crédit Agricole S.A. a collecté, en tant que tête de groupe d'intégration fiscale, auprès de ses filiales bénéficiaires.

NOTE 38 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs

Les projets d'investissements et de désinvestissements effectués par l'ensemble des entités contrôlées directement ou indirectement par Crédit Agricole S.A. doivent s'inscrire dans les orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et mises en œuvre par la Direction générale du Groupe.

Une note de procédure Groupe précise le cadre d'intervention des métiers et des fonctions centrales de Crédit Agricole S.A. À ce titre, la Direction finances Groupe et la Direction de la stratégie et du développement sont consultées pour s'assurer du respect des attendus économiques et financiers de l'opération. Elles s'assurent également de l'opportunité de l'opération envisagée et de sa cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe.

L'intervention de la ligne métier Risques et contrôles permanents ainsi que des Directions de la conformité et des affaires juridiques se traduisent par des avis émis dans le champ de leurs responsabilités respectives.

Ce principe est décliné dans les filiales, s'agissant des nouveaux produits et nouvelles activités, dans le cadre de Comités spécifiques.

Crédit Agricole S.A. détient des implantations directes ou indirectes dans des États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Les informations concernant ces implantations sont présentées ci-dessous :

Pays d'implantation	Dénomination sociale	Forme juridique	Nature de l'agrément (si concerné)	Quote-part du capital en %	Nature de l'activité
Brunei	Amundi Singapore Limited Brunei Branch	Succursale		73,98 %	Succursale
Îles Vierges britanniques	Indosuez Asset Nominees Limited	Corporation - Limited		73,98 %	Teneur de compte
	Levant Services Limited	Corporation - Limited		98,34 %	Gestion patrimoniale
	Wynndel Limited	Corporation - Limited		98,34 %	Gestion patrimoniale
	Saturn Corporate Services	Corporation - Limited		97,46 %	Gestion patrimoniale
	Vulcan Corporate Services Inc	Corporation - Limited		97,46 %	Gestion patrimoniale
	Sage Corporate Services Inc	Corporation - Limited		97,46 %	Gestion patrimoniale

Les entités ci-dessus sont intégrées au périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. et à ce titre au dispositif de prévention et de contrôle des risques de non-conformité du Groupe (comportant notamment les diligences nécessaires en

matière de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme), décrit par ailleurs dans le rapport du Président du Conseil d'administration du Document de référence de Crédit Agricole S.A.